



REGLEMENT DEFI CUP U18 F PHASE DEPARTEMENTALE
SAMEDI 15 FEVRIER 2020

1. DESCRIPTION

- Rassemblement festif et ludique se composant de :
 - Plateaux de rencontres de football à 8,
 - Défis techniques et ludiques,
 - Challenge futnet (tennis-ballon)

- Ce rassemblement se déroule en deux phases avec une première phase départementale et une seconde phase, régionale (voir dates ci-dessous).

2. OBJECTIFS

- Permettre
 - Aux jeunes joueuses de jouer dans un esprit festif
 - S'exercer aux défis techniques
 - Découvrir une pratique diversifiée et complémentaire au football traditionnel
 - Poursuivre la progression au niveau des intentions de jeu
 - Inciter les femmes non licenciées à **s'engager** dans une des missions de dirigeantes

3. PARTICIPANTES

- Les équipes issues de la catégorie U18 F (joueuses U16 / U17 / U18 F) présentes sur le territoire des Bouches-du-Rhône.
- Les joueuses Séniors, Educatrices et Femmes non licenciées (Mamans, sœurs...) peuvent participer en tant que dirigeantes



4. DATES

- Phase départementale :
 - le **Samedi 15 Février 2020** à **Gignac-la-Nerthe**.
- Plateau rassemblement régional :
 - le **Samedi 7 Mars 2020** dans le département du **Var** (lieu à déterminer).

5. DEFIS 2020

- Chaque équipe doit être accompagnée d'une femme non licenciée pour la fonction de « Dirigeante ».
- Les équipes réaliseront chacune, deux défis techniques (jonglerie + tir de précision)
- Les équipes participeront à un challenge futnet en complément des rencontres

« Plaisir Respect Engagement Tolérance Solidarité. »

6. DEROULEMENT

- Le Défi Cup, se compose de :
 - Plateaux de rencontres de football à 8 d'équipes U18 Féminines.
 - Ateliers Techniques :
 - Jonglerie
 - Tir de précision (bâche avec cibles)
 - Challenge Futnet (tennis-ballon)



- Ces rencontres se dérouleront dans un esprit festif et ludique
- Les « Défis » relevés, les « Ateliers techniques », ainsi que les rencontres seront comptabilisées selon un barème comprenant 100 points au maximum.
- Des bonus seront attribués si les « Défis » sont tenus ou si « l'Arbitre Volontaire » ou et « l'Apprentie Dirigeante » réalisent et mettent en place un atelier PEF.
- Les deux équipes ayant obtenues un maximum de points, sur la phase finale départementale, représenteront leur District sur le rassemblement régional.

7. MOYENS HUMAINS

- ETD du District de Provence
- Commission Technique du District de Provence
- Bénévoles Club d'Accueil

8. ANNEXES

- VOIR TABLEAU DES POINTS CI-DESSOUS



Ces rencontres et défis seront comptabilisés de la manière suivante :

- Match gagné = **20 points**

- Match nul = **10 points**

- Match perdu = **5 points**

- Ateliers techniques : 20 points maximum (10 points pour la jonglerie + 10 points pour le tir de précision)
- **Bonus :**
 - Présence de l'apprentie « Dirigeante » : 10 points
- Les deux équipes ayant obtenues un maximum de points en phase départementale, représenteront le District de Provence sur le rassemblement régional du **7 Mars 2020**.
- Le nombre de points maximal pouvant être atteint est de 100 points (+ 10 points de bonus)